



Politique de remboursement

Afin d'offrir le meilleur service à ces membres, le club de soccer Mustang, s'est doté d'une politique de remboursement lui permettant d'administrer adéquatement les demandes liées au remboursement du coût d'inscription. La présente politique vise à définir les frais remboursables et non remboursables en fonction des différentes situations.

Prenez note que les calendriers des équipes sont gérés par des ligues externes (LSQM, LSCP). À cet effet, aucune modification à ces calendriers ne peut justifier un remboursement.

Procédure de demande de remboursement

- Utilisez le formulaire de demande de remboursement disponible sur le site web
- Envoyez les documents au : info@mustangpr.com
- Aucune demande ne sera traitée sans formulaire complété
- Nous traitons les demandes dans un délais de 10 jours ouvrables.

Vous avez droit au remboursement ou crédit partiel

- En cas de demande de remboursement avant le début des activités, un frais administratif de 10% et les frais d'affiliation seront conservés.
- En cas de demande de remboursement après le début des activités, un frais administratif, les frais d'affiliation et un prorata des activités ayant eu lieu seront retenu sur le remboursement
- En cas de blessure ou maladie, une demande peut être faite tout au long de la saison avec l'envoi au club d'une preuve médicale. Remboursement du coût total de l'activité, moins les frais d'affiliation, moins 10% de frais administratifs et un prorata du nombre d'activités passées.

Vous avez droit au remboursement ou crédit complet

- Si votre catégorie n'est pas offerte dans le cadre de la saison visée dans l'inscription

Vous n'aurez droit à aucun remboursement ou crédit

- Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur la fiche d'inscription.
- Lorsqu'un joueur demande un remboursement pour des activités manquées
- Aucun remboursement individuel ne sera effectué pour les inscriptions par équipe